

REVENU DE RETRAITE
SÉRIE ECOFLEXTRA

UNE SOLUTION
FLEXIBLE

Qui peut vous offrir la tranquillité d'esprit à la retraite?



Votre partenaire de confiance.

www.inalco.com



Information additionnelle sur la série ECOFLEXTRA

IA  **INDUSTRIELLE
ALLIANCE**
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

SÉRIE ECOFLEXTRA

Une solution flexible
de revenu de retraite

Tirez le maximum
de votre capital-retraite
en lui assurant PROTECTION
et CROISSANCE.

Survivre à votre capital-retraite _____	2
L'inflation et la diminution du pouvoir d'achat _____	3
Les baisses de marchés qui font fondre vos épargnes _____	4
Profiter des hausses de marchés _____	8
La retraite est encore loin? _____	10
Vos investissements dans la série ECOFLEXTRA _____	11
SOLUTION : la série ECOFLEXTRA _____	12

SÉRIE ECOFLEXTRA

Une solution flexible
de revenu de retraite



Tirez le maximum de votre capital-retraite en lui assurant PROTECTION et CROISSANCE.

La retraite est une étape cruciale de votre vie. Après avoir travaillé pendant de longues années et fait tous les compromis exigés par votre carrière, il est naturel et légitime d'aspirer à la douce liberté de choisir votre style de vie et de savourer la quiétude d'une bonne sécurité financière.

Cependant, il existe des risques bien réels qui menacent vos économies chèrement acquises :

- 1 Le risque de survivre à votre capital-retraite
- 2 L'inflation qui gruge votre pouvoir d'achat, d'année en année
- 3 Les baisses de marchés qui font fondre vos épargnes

Comment faire face à ces différents facteurs de risque?

1 Survivre à votre capital-retraite

Les Canadiens bénéficient d'une espérance de vie beaucoup plus longue qu'auparavant, et elle ne cesse d'augmenter.

Augmentation de l'espérance de vie des Canadiens

	1920	1960	2006
Homme	59	68	83
Femme	61	74	85

Exemple

Âge actuel	Espérance de vie
65 ans	Probabilité de vivre jusqu'à 80 ans : 94 % Probabilité de vivre jusqu'à 90 ans : 63 %

Source : Statistique Canada

Les futurs retraités doivent donc se préparer à vivre de leurs revenus de retraite pendant une période pouvant aller jusqu'à 30 ans ou même plus. **Votre épargne-retraite vous permettra-t-elle de maintenir votre rythme de vie pendant une aussi longue période?**

Il est donc essentiel de choisir un instrument de placement qui vous garantit un revenu de retraite pour toute votre vie, peu importe le nombre d'années que cela représente.

RISQUE

Survivre
à votre
capital-retraite

SOLUTION : série Ecoflextra

Grâce à l'Option rachat viager, vous avez la certitude de recevoir un revenu de retraite à vie*, à partir de l'âge de 55 ans ou plus selon votre choix. Ce revenu se poursuivra même si vos placements s'épuisent et que leur valeur est réduite à zéro.

* Lorsque les conditions de rachat spécifiées au contrat sont respectées.

2 L'inflation et la diminution du pouvoir d'achat

Il est très difficile, voire impossible, de prévoir quel sera le taux d'inflation au cours des 15 ou 20 prochaines années. Toutefois, il est essentiel de tenir compte de l'inflation dans le calcul de votre revenu de retraite, puisqu'elle contribuera à diminuer considérablement votre pouvoir d'achat. Au cours des 40 dernières années, le taux d'inflation a beaucoup fluctué : entre 1950 et 2001, le taux annuel moyen a été de 4,1 %, et il a atteint un sommet de 12,4 % en 1981.

Un revenu annuel de 50 000 \$ peut vous paraître suffisant aujourd'hui, mais le sera-t-il dans 15 ou 20 ans?

L'inflation gruge la valeur de vos revenus et de vos épargnes. Elle pénalise tout particulièrement les retraités canadiens qui ont un revenu non indexé.

L'inflation et votre revenu de retraite

En raison de l'inflation, cette hausse généralisée et continue des prix, le revenu qui vous permet de maintenir votre niveau de vie aujourd'hui ne suffira plus avec le temps. Voyons quels montants seront nécessaires au cours des années à venir pour assurer le même pouvoir d'achat qu'un revenu actuel de 50 000 \$.

Revenu nécessaire aujourd'hui : 50 000 \$			
	Taux d'inflation annuel moyen		
	2 %	3 %	4 %
10 ans	60 950 \$	67 196 \$	74 012 \$
20 ans	74 297 \$	90 306 \$	109 556 \$
30 ans	90 568 \$	121 363 \$	162 170 \$

Ce tableau montre clairement la nécessité de tenir compte de l'effet de l'inflation dans vos prévisions de revenu de retraite et des montants qui vous seront nécessaires pour maintenir votre pouvoir d'achat pendant votre retraite.



L'inflation et l'exposition aux marchés boursiers

Pour votre portefeuille d'épargne, il vous faut donc prévoir des placements dont le potentiel de rendement est supérieur au taux d'inflation. Si vous investissez dans des placements à taux fixes tels des certificats de placement garanti, vous ne pouvez bénéficier du potentiel de croissance qu'offrent les marchés boursiers. L'intérêt rapporté par ce type de placement suffit à peine à couvrir l'inflation, sans compter que les intérêts constituent la catégorie de revenu la plus fortement imposée actuellement au Canada.

Comment investir de façon sécuritaire tout en profitant des possibilités de croissance qu'offrent les marchés boursiers?

Que vous soyez un investisseur audacieux ou modéré, sachez que vous pouvez maintenant retirer les bénéfices d'une exposition aux marchés boursier sans risquer votre capital-retraite.

RISQUE

L'inflation qui gruge vos épargnes et diminue votre pouvoir d'achat

SOLUTION : série Ecoflextra

- › Accès à une série de 46 fonds distincts couvrant toutes les catégories d'actif et les différents styles de gestion
- › Accès à 11 portefeuilles de fonds offrant une diversification optimale, rééquilibrés périodiquement et gérés par des professionnels de la gestion
- › Pour vous permettre de bénéficier d'une grande diversité dans le choix de vos placements, nous avons aussi recours à des sociétés de gestion externes reconnues. Ces gestionnaires répondent à des normes de qualité élevées, et nous assurons un suivi rigoureux afin de veiller à vos intérêts financiers.

3 Les baisses de marchés qui font fondre vos épargnes

Les baisses de marchés peuvent avoir des conséquences particulièrement désastreuses lorsqu'elles surviennent dans les 5 à 10 années qui précèdent ou qui suivent le départ à la retraite, car il ne reste plus assez de temps pour rattraper les pertes. Même lorsque les marchés se seront redressés, les revenus de retraite seront gravement amputés de façon permanente, car les pertes seront irrécupérables.

Les variations de marchés n'ont pas les mêmes conséquences si l'épargnant est à plusieurs années de sa retraite, soit dans la phase d'accumulation.

SITUATION 1

Examinons l'effet des variations de marchés sur un portefeuille dont le détenteur est à plusieurs années de la retraite, soit dans la phase d'accumulation.

Âge de l'épargnant : 40 ans
Valeur du portefeuille : 60 000 \$
Période : 25 ans, sans aucun rachat

Âge	Scénario 1 : Marchés baissiers au début et haussiers par la suite		Scénario 2 : Marchés haussiers au début et baissiers par la suite	
	Rendements médiocres en début de phase d'accumulation		Rendements élevés en début de phase d'accumulation	
	Rendement	Valeur marchande	Rendement	Valeur marchande
40		60 000,00 \$		60 000,00 \$
41	-6,7 %	55 980,00 \$	9,7 %	65 820,00 \$
42	-18,7 %	45 539,73 \$	17,9 %	77 568,87 \$
43	-9,9 %	41 054,07 \$	15,9 %	89 902,32 \$
44	5,3 %	43 229,93 \$	-2,1 %	88 059,32 \$
45	3,2 %	44 591,67 \$	12,7 %	99 242,86 \$
46	-11,3 %	39 552,82 \$	9,6 %	108 720,55 \$
47	10,7 %	43 784,97 \$	18,2 %	128 507,69 \$
48	3,1 %	45 142,30 \$	14,9 %	147 655,34 \$
49	-6,6 %	42 162,91 \$	-3,1 %	143 151,85 \$
50	12,9 %	47 601,92 \$	8,8 %	155 749,21 \$
51	-5,8 %	44 864,81 \$	18,3 %	184 251,32 \$
52	11,8 %	50 136,92 \$	15,7 %	213 178,77 \$
53	14,1 %	57 186,17 \$	14,1 %	243 151,71 \$
54	15,7 %	66 164,40 \$	11,8 %	271 724,70 \$
55	18,3 %	78 272,49 \$	-5,8 %	256 100,53 \$
56	8,8 %	85 160,46 \$	12,9 %	289 137,49 \$
57	-3,1 %	82 563,07 \$	-6,6 %	270 054,42 \$
58	14,9 %	94 864,97 \$	3,1 %	278 426,11 \$
59	18,2 %	112 130,39 \$	10,7 %	308 217,70 \$
60	9,6 %	122 838,84 \$	-11,3 %	273 389,10 \$
61	12,7 %	138 439,38 \$	3,2 %	282 000,86 \$
62	-2,1 %	135 601,37 \$	5,3 %	296 946,90 \$
63	15,9 %	157 161,99 \$	-9,9 %	267 697,63 \$
64	17,9 %	185 215,40 \$	-18,7 %	217 772,02 \$
65	9,7 %	203 181,30 \$	-6,7 %	203 181,30 \$
Rendement moyen	5,0 %	203 181,30 \$	5,0 %	203 181,30 \$

Nous constatons que le rendement cumulatif moyen a été le même, soit 5 %. Peu importe la séquence des rendements présentés dans ce tableau, le rendement moyen demeurera toujours à 5 %. Cet exemple montre que, lorsqu'il n'y a aucun rachat pendant une longue période, le portefeuille est protégé contre l'effet néfaste des brusques mouvements à la baisse des marchés.



SITUATION 2

Voyons maintenant l'effet des variations de marchés sur les revenus de retraite et leur durée si ces mêmes séquences de rendements se produisent au seuil de la retraite.

Dans cet exemple, vous remarquerez que les rachats effectués pendant une période de marchés baissiers ont pour effet d'amputer considérablement le portefeuille. Le capital racheté n'a plus la possibilité de bénéficier des rendements favorables, ce qui a des conséquences importantes et irréparables sur les revenus de retraite.

PAUL et MARC

Départ à la retraite : 65 ans

Capital-retraite disponible : **203 181,30 \$**

Revenu annuel minimum nécessaire : 5 % du capital retraite (203 181,30 \$ X 5 % = **10 159,06 \$**)

Âge	Scénario 1 : Marchés baissiers dans les premières années de la retraite et haussiers par la suite			Scénario 2 : Marchés haussiers dans les premières années de la retraite et baissiers par la suite		
	PAUL Rendements médiocres au seuil de la retraite			MARC Rendements élevés au seuil de la retraite		
	Rendement	Rachats*	Valeur	Rendement	Rachats*	Valeur marchande
65			203 181,30 \$			203 181,30 \$
66	-6,7 %	10 159,06 \$	180 089,74 \$	9,7 %	10 159,06 \$	211 745,39 \$
67	-18,7 %	10 159,06 \$	138 238,61 \$	17,9 %	10 159,06 \$	237 569,48 \$
68	-9,9 %	10 159,06 \$	115 463,71 \$	15,9 %	10 159,06 \$	263 568,68 \$
69	5,3 %	10 159,06 \$	110 885,79 \$	-2,1 %	10 159,06 \$	248 214,71 \$
70	3,2 %	10 159,06 \$	103 899,62 \$	12,7 %	10 159,06 \$	268 288,72 \$
71	-11,3 %	10 159,06 \$	83 147,87 \$	9,6 %	10 159,06 \$	282 781,03 \$
72	10,7 %	10 159,06 \$	80 798,61 \$	18,2 %	10 159,06 \$	322 239,17 \$
73	3,1 %	10 159,06 \$	72 829,37 \$	14,9 %	10 159,06 \$	358 580,04 \$
74	-6,6 %	10 159,06 \$	58 534,06 \$	-3,1 %	10 159,06 \$	337 794,13 \$
75	12,9 %	10 159,06 \$	54 615,37 \$	8,8 %	10 159,06 \$	356 466,95 \$
76	-5,8 %	10 159,06 \$	41 900,07 \$	18,3 %	10 159,06 \$	409 682,23 \$
77	11,8 %	10 159,06 \$	35 470,92 \$	15,7 %	10 159,06 \$	462 248,30 \$
78	14,1 %	10 159,06 \$	28 870,70 \$	14,1 %	10 159,06 \$	515 652,98 \$
79	15,7 %	10 159,06 \$	21 649,36 \$	11,8 %	10 159,06 \$	564 894,99 \$
80	18,3 %	10 159,06 \$	13 593,02 \$	-5,8 %	10 159,06 \$	522 838,61 \$
81	8,8 %	10 159,06 \$	3 736,15 \$	12,9 %	10 159,06 \$	578 815,21 \$
82	-3,1 %	3 736,15 \$	- \$	-6,6 %	10 159,06 \$	531 124,84 \$
83	14,9 %	- \$	- \$	3,1 %	10 159,06 \$	537 115,71 \$
84	18,2 %	- \$	- \$	10,7 %	10 159,06 \$	583 341,01 \$
85	9,6 %	- \$	- \$	-11,3 %	10 159,06 \$	508 412,38 \$
86	12,7 %	- \$	- \$	3,2 %	10 159,06 \$	513 948,30 \$
87	-2,1 %	- \$	- \$	5,3 %	10 159,06 \$	530 490,06 \$
88	15,9 %	- \$	- \$	-9,9 %	10 159,06 \$	469 078,39 \$
89	17,9 %	- \$	- \$	-18,7 %	10 159,06 \$	373 330,87 \$
90	9,7 %	- \$	- \$	-6,7 %	10 159,06 \$	338 839,30 \$
Rendement moyen	5,0 %	166 281,18 \$	- \$	5,0 %	253 976,62 \$	338 839,30 \$

* À noter que cet exemple ne tient pas compte des rachats minimums exigés dans un contrat FERR.

Bien que les deux épargnants disposaient du même montant au début de leur retraite, Paul a épuisé son capital à l'âge de 82 ans. De son côté, Marc a reçu 87 695,44 \$ de plus que Paul et il lui reste encore de fortes sommes à l'âge de 90 ans.

Comme nous pouvons le constater, l'approche de la retraite est une période critique, au cours de laquelle le portefeuille d'épargne est le plus vulnérable à la volatilité des marchés. Des rendements négatifs combinés aux sommes rachetées ont alors une **incidence importante et irréparable** sur les revenus de retraite. Pour Paul, les rachats effectués alors que les marchés étaient à la baisse ne seront jamais récupérables dans le temps.

RISQUE

Les baisses de marchés qui font fondre vos épargnes

SOLUTION : série Ecoflextra

En investissant dans la série Ecoflextra, vous bénéficiez d'une garantie sur les primes investies. Ainsi, vous savez que vos investissements ne s'envoleront pas en fumée en période de marchés baissiers.

Grâce à la Garantie de rachat minimum de la série Ecoflextra, vous êtes assuré de bénéficier des avantages suivants :

- › être protégé contre les baisses de marchés
- › profiter d'un revenu garanti à vie*

* Lorsque les conditions de rachat spécifiées au contrat sont respectées.





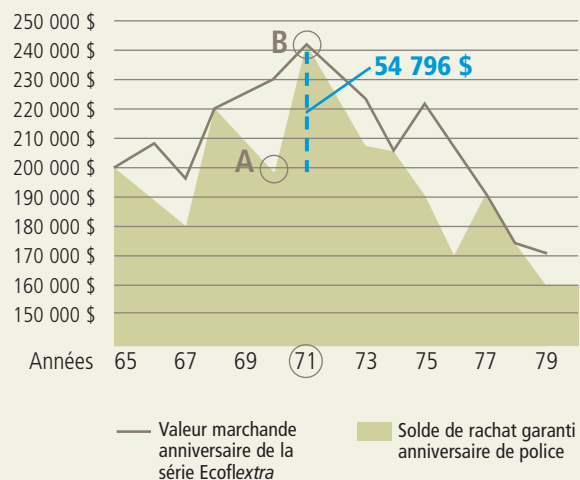
Et si on vous proposait de profiter aussi des hausses de marchés en toute sécurité et de recevoir un revenu prévisible, durable et potentiellement croissant votre vie durant?

Profiter des hausses de marchés

Tous les 3 ans, une cristallisation des gains sur vos investissements est automatiquement effectuée. La plus-value réalisée sur vos épargnes vous est alors acquise et vient augmenter le montant minimum que vous êtes assuré de récupérer sous forme de prestations de retraite.

Cette caractéristique clé de la Garantie de rachat minimum, appelée « revalorisation du Solde de rachat garanti » (SRG), augmente le montant disponible pour la retraite et, par conséquent, les prestations annuelles futures.

Revalorisation



Le graphique ci-dessus présente l'évolution entre le Solde de rachat garanti (SRG) – la valeur qui sert à déterminer le revenu de retraite garanti – et la valeur marchande du portefeuille. Entre 65 et 71 ans, les rachats effectués ont passablement fait diminuer le SRG qui était à 198 277 \$ (point A). Toutefois, à 71 ans, grâce à de bons rendements des marchés, une revalorisation des gains réalisés fait grimper le SRG de 54 796 \$ et porte ainsi la valeur du SRG à 241 500 \$ (point B).

Regardons plus en détail cette revalorisation et voyons comment la Garantie de rachat minimum travaille pour vous.

Investissement initial dans un contrat FERR = 200 000 \$
Revenu annuel garanti à vie = 10 000 \$ (200 000 \$ x 5 %¹⁾)

Comme illustré dans le graphique précédent, la valeur du SRG a été ajustée à la hausse, à 241 500 \$, à l'âge de 71 ans. Cette augmentation de 54 796 \$ contribue également à accroître le Montant de rachat viager, qui constitue votre revenu de retraite. À la revalorisation n° 2, le revenu de retraite est passé de 10 447 \$ à 12 300 \$, et ce, pour la vie durant!

Une revalorisation est effectuée de façon automatique tous les trois ans de façon à cristalliser les gains sur vos investissements, s'il y a lieu.

Âge	Dépôts	Rachats	Rendement	Valeur marchande à l'anniversaire de la série Ecoflextra	Solde de rachat garanti ⁽²⁾ à l'anniversaire de la police	Montant de rachat viager ³
65	200 000	10 000	9,12 %	200 000	200 000	10 000
66	-	10 000	-0,44 %	207 086	190 000	10 000
67	-	10 000	17,85 %	195 568	180 000	10 000
68	-	10 000	7,47 %	218 936	218 936	10 000
69	-	10 709 ⁽⁴⁾	7,78 %	224 157	208 936	10 447⁽⁵⁾
70	-	11 523 ⁽⁴⁾	10,67 %	229 757	198 227	10 447
71	-	17 871 ⁽⁴⁾	3,69 %	241 500	241 500	10 447
72	-	17 378 ⁽⁴⁾	4,44 %	231 549	223 629	12 300⁽⁶⁾

⁽¹⁾ L'exemple suppose une retraite à 65 ans. Le taux de décaissement dépend de l'âge du crédirentier au moment où les versements débutent :

De 55 à 59 ans : 4,0 % De 60 à 64 ans : 4,5 % De 65 à 69 ans : 5,0 %
De 70 à 74 ans : 5,5 % 75 ans et plus : 6,0 %

⁽²⁾ Le Montant de rachat viager (MRV) est calculé comme suit :

Taux de décaissement (taux MRV) X Solde de rachat garanti (SRG) au 31 décembre

⁽³⁾ SRG : primes investies + bonis ou gains cristallisés – rachats

⁽⁴⁾ Rachat minimum FERR

⁽⁵⁾ SRG x 5 %

⁽⁶⁾ SRG x 5,5 % (nouveau taux MRV correspondant à l'âge atteint à la suite de la revalorisation du SRG)

Revalorisation n° 1

Revalorisation n° 2

ENJEU

Profiter des hausses de marchés en toute sécurité et conserver la plus-value de vos placements

SOLUTION : série Ecoflextra

Les revalorisations sont effectuées automatiquement tous les 3 ans lorsque la valeur marchande des investissements dans la série Ecoflextra est supérieure à la valeur du Solde de rachat garanti (SRG).

En vertu de l'Option rachat viager, les revalorisations vous permettent d'augmenter le revenu annuel garanti.

De plus, lorsque le Solde de rachat garanti est revalorisé, le taux du Montant de rachat viager est revalorisé selon l'âge atteint.

Avis important : Pour tout investissement fait dans la série Ecoflextra, veuillez noter que tout rachat supplémentaire à ceux prévus à votre contrat peut diminuer le montant des versements et modifier la Garantie de rachat minimum.



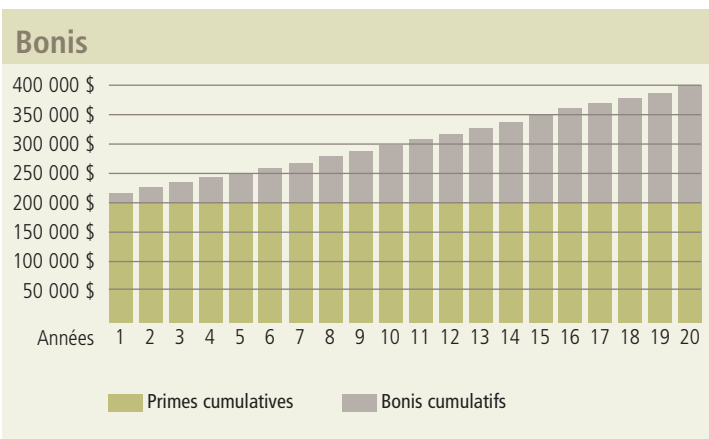
La retraite est encore loin?

Profitez maintenant d'une bonification de vos épargnes

Le produit vous emballe, mais les années de décaissement sont encore loin devant vous? Sachez que les épargnants qui se situent à plusieurs années de la retraite ne sont pas en reste, car la série Ecoflextra leur offre un autre avantage très profitable. En effet, chaque année, les valeurs garanties au contrat sont augmentées de 5 % si aucun rachat n'est effectué durant l'année.

Le boni de 5 % est crédité afin d'augmenter le Solde de rachat garanti (SRG) prévu au contrat, soit la valeur qui sert à déterminer le revenu de retraite.

À titre d'exemple, sur une période de 20 ans, vous êtes assuré d'un rendement de 100 %!



Le boni de 5 % a un effet direct sur le revenu que vous pourrez retirer à la retraite.

Dans le tableau ci-dessous, on voit la différence entre une prime de 200 000 \$ versée à l'âge de 65 ans dans la série Ecoflextra et une versée à l'âge de 45 ans.

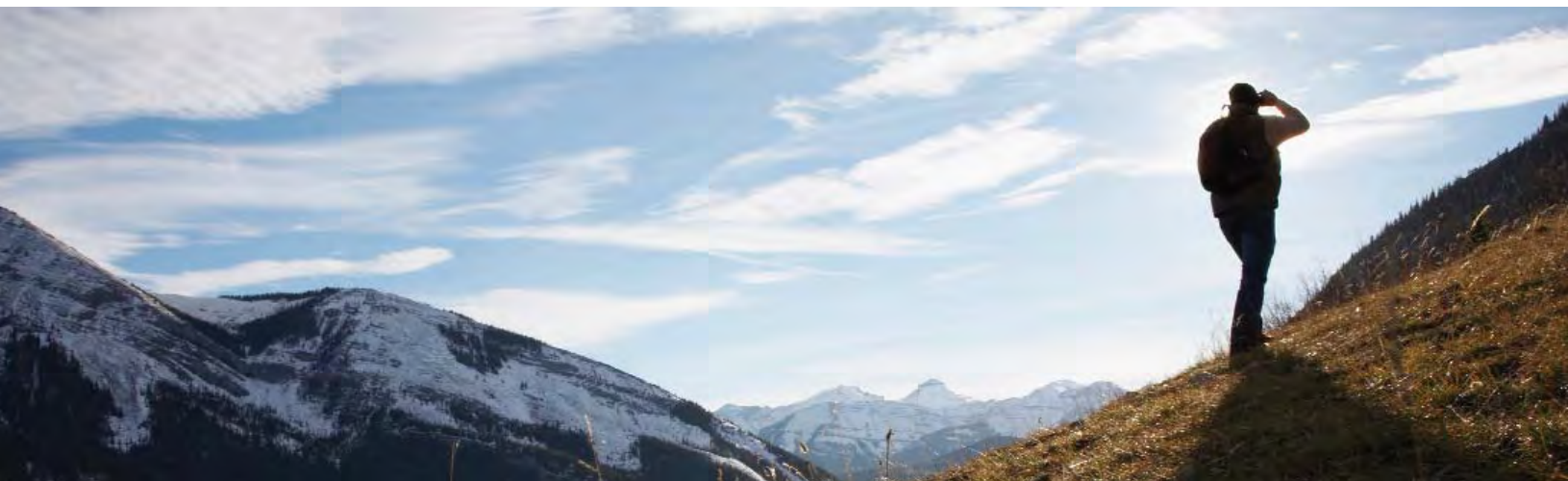
Pour l'investisseur qui souscrit son contrat 20 ans avant la date prévue de sa retraite, le contrat prévoit un boni de 5 %, crédité chaque année, si aucun rachat n'est effectué.

Ainsi, pendant 20 ans, grâce au boni, il est assuré d'obtenir un rendement de 5 % même lorsque les marchés ne sont pas favorables. À 65 ans, le revenu de retraite annuel garanti de cet investisseur est passé de 10 000 \$ à 20 000 \$. Il profite donc d'une augmentation minimum de 100 % de son revenu de retraite garanti. Voilà un avantage considérable en période d'accumulation, particulièrement lorsque cette période précède de près la retraite.

	Si investi à 65 ans	Si investi à 45 ans
Prime	200 000 \$	200 000 \$
Boni	- \$	200 000 \$
Rachat garanti pour le revenu de retraite	10 000 \$	20 000 \$

Le scénario illustré ci-dessus tient compte des éléments suivants : une seule prime de 200 000 \$ et aucun rachat pendant 20 ans.

La série Ecoflextra est l'instrument de placement idéal pour profiter de la croissance des marchés financiers, de façon sécuritaire, tout en bénéficiant d'un revenu de retraite garanti à vie.



Vos investissements dans la série ECOFLEXTRA

Lorsque vous investissez dans la série Ecoflextra, c'est tout un monde financier qui s'ouvre à vous. En plus des diverses garanties proposées par la série Ecoflextra, vous bénéficiez d'une grande diversification de vos investissements au moyen d'une vaste gamme de fonds et de portefeuilles de placement choisis soigneusement en vue de vous aider à atteindre vos objectifs d'investissement.

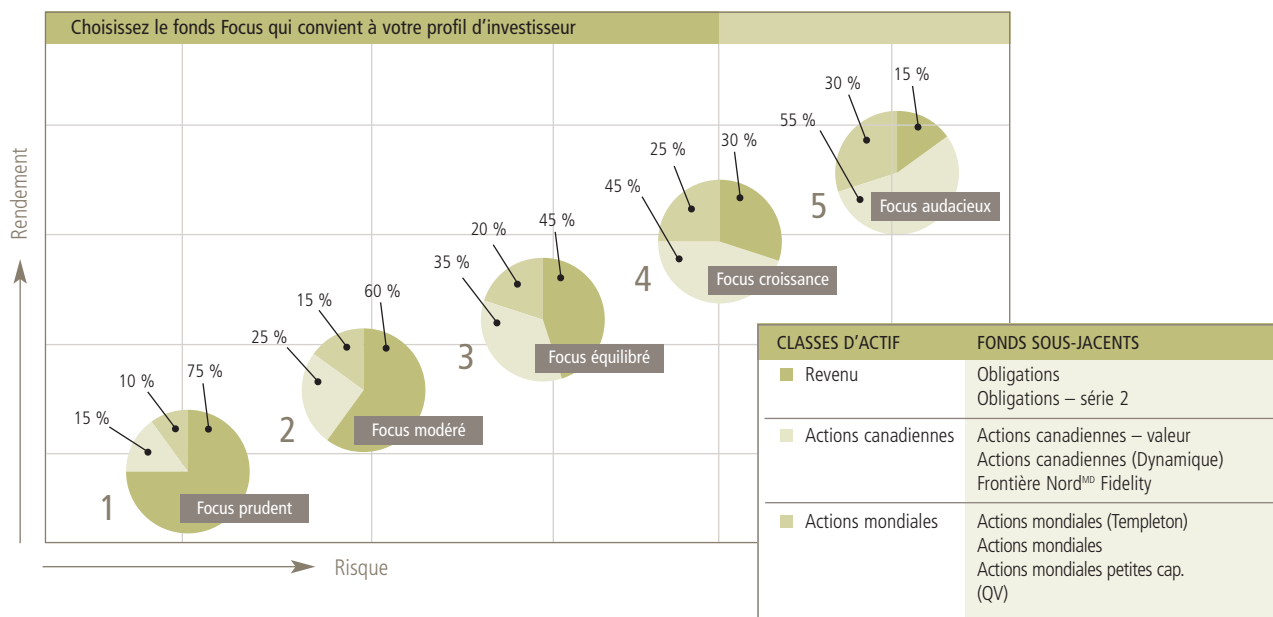
Nos fonds de placement, communément appelés fonds distincts, constituent une excellente occasion d'investir sur les marchés financiers. L'une de nos principales forces est de vous donner, dans un seul et même contrat, l'accès à plusieurs équipes de gestionnaires de portefeuilles de très grande renommée.

En complément à nos gestionnaires chevronnés et afin d'accroître le choix de placements offerts, nous avons aussi recours à des sociétés de gestion externes reconnues, telles que Fidelity Investments, Mackenzie Cundill, Fonds d'investissement Dynamique, IA Clarington, Phillips Hager & North, Placements Franklin Templeton, etc.

Nos portefeuilles de fonds Focus

Puisqu'il n'est pas facile de se construire soi-même un portefeuille bien diversifié alors que l'économie et les marchés financiers évoluent constamment, nous avons créé les portefeuilles de fonds Focus qui regroupent les cinq éléments essentiels à un portefeuille performant : stratégie, diversification, performance, composition personnalisée et sécurité.

Une des caractéristiques les plus importantes des fonds Focus est le rééquilibrage mensuel des classes d'actif et des fonds qui s'y rattachent. En investissant dans le fonds Focus correspondant à votre profil d'investisseur, vous êtes assuré que votre placement correspondra toujours à votre profil. Chaque fonds Focus vise une répartition des classes d'actif afin d'atteindre le point optimal entre le rendement et le risque associé à votre profil d'investisseur.



Accessibilité à vos épargnes

Vous est-il possible de retirer un montant supplémentaire?

Bien sûr! Lorsque vous investissez dans la série Ecoflextra, vous avez accès à vos investissements en tout temps, que ce soit pour faire un achat important ou faire face à une situation imprévue. **Pour tout investissement fait dans la série Ecoflextra, veuillez toutefois noter que tout rachat supplémentaire à ceux prévus à votre contrat peut diminuer le montant des versements et modifier la Garantie de rachat minimum.**

SÉRIE ECOFLEXTRA

Une solution flexible
de revenu de retraite



Solution : la série Ecoflextra

La **série Ecoflextra** s'adresse principalement aux retraités et aux investisseurs qui sont à une vingtaine d'années ou moins de leur retraite. Cette série de 46 fonds propose des avantages sécurisants à ceux qui recherchent des garanties et un potentiel de croissance supérieurs à ceux offerts par les certificats de placement garanti et les obligations.

Vous pouvez maintenant investir dans un placement sécuritaire, qui offre un revenu de retraite garanti et potentiellement croissant pendant toute votre vie!

Voici ce que la série Ecoflextra

vous propose pour votre revenu de retraite.

VOUS VOULEZ...	NOUS VOUS PROPOSONS...
Une protection de vos investissements	Une garantie à 100 % du capital investi, au décès.
Un revenu de retraite garanti	La garantie de toucher un revenu de retraite durable et prévisible pour la vie.
Un revenu de retraite qui pourrait même augmenter avec les années pour compenser l'inflation	Un boni de 5 %, crédité à chaque année où aucun rachat n'a été effectué. Un rendement assuré de 100 % sur 20 ans, à titre d'exemple.
La possibilité de protéger la plus-value de vos placements	La protection de la plus-value réalisée sur vos placements, de façon automatique tous les trois ans. Ainsi, vous avez la certitude de protéger vos gains contre les baisses de marchés.
Une protection contre d'éventuels créanciers	La possibilité de rendre votre épargne insaisissable, un avantage important si vous êtes travailleur autonome ou en affaires.
Des valeurs qui se transmettent	L'avantage unique de conserver intégralement, à votre décès, toutes les valeurs accumulées au contrat et de les transmettre au successeur de votre choix afin qu'il continue d'en bénéficier.
Le transfert efficace de vos épargnes à vos bénéficiaires en cas de décès	L'avantage, au décès, de procéder au versement du capital directement aux bénéficiaires, sans délai et sans frais d'homologation.

La série ECOFLEXTRA, la solution révolutionnaire pour votre revenu de retraite

À propos de l'Industrielle Alliance

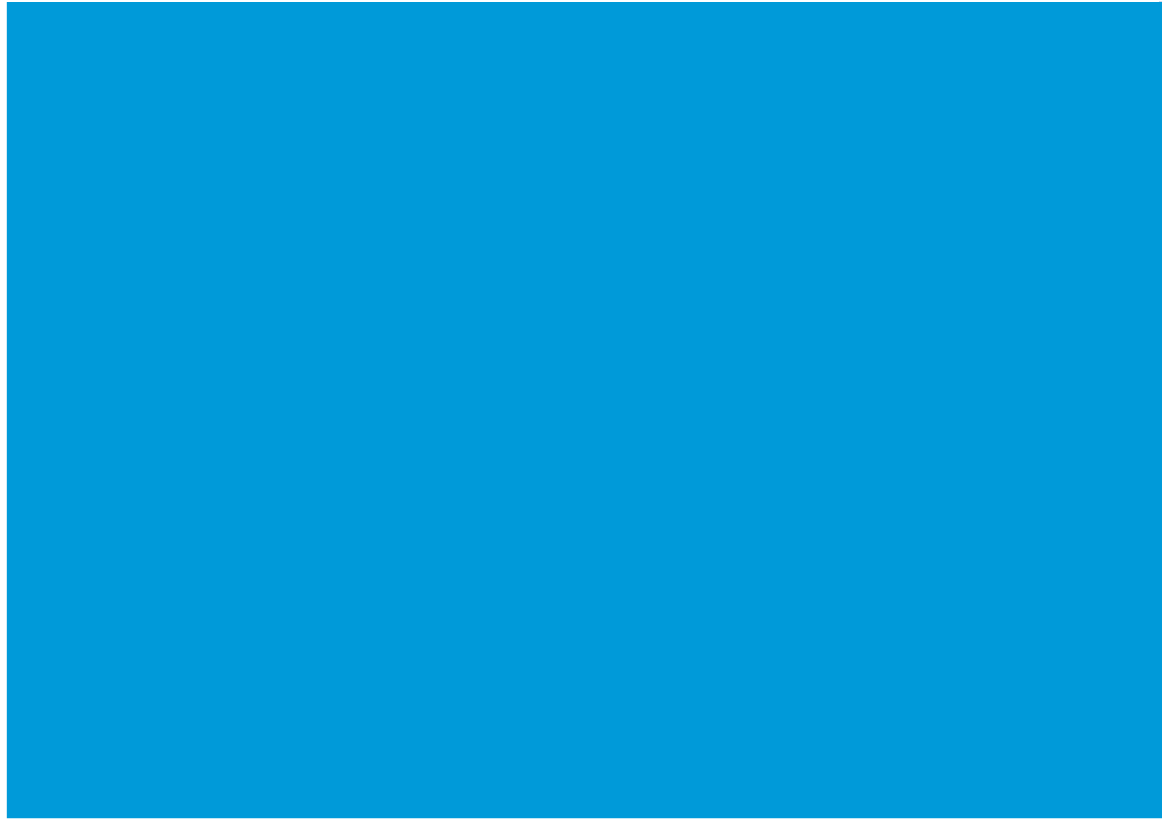
Fondée en 1892, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes dont la mission première est d'offrir à ses assurés et à leurs bénéficiaires une protection en cas de décès, d'invalidité et de maladie et de les aider à atteindre une autonomie financière en vue de la retraite ou de la réalisation de projets spéciaux.

À cet égard, l'Industrielle Alliance propose une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de REER, de fonds mutuels et de fonds distincts, de valeurs mobilières, d'assurance auto et habitation, de prêts hypothécaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Elle se distingue par un service personnalisé offert par des représentants professionnels, attentifs aux besoins en constante évolution de sa clientèle.

Quatrième société d'assurance de personnes en importance au Canada, l'Industrielle Alliance est à la tête d'un grand groupe financier, présent dans toutes les régions du pays, de même qu'aux États-Unis.

L'Industrielle Alliance contribue au mieux-être financier de plus de 3 millions de Canadiens et de Canadiennes, emploie plus de 3 500 personnes et administre et gère un actif de plus de 64 milliards de dollars. Son titre est inscrit à la Bourse de Toronto sous le symbole IAG. L'Industrielle Alliance compte parmi les 100 sociétés publiques canadiennes les plus importantes.





L'éléphant,
symbole de nos 100 ans
de force et de solidité.

